



Happy Days by Tao*

Opération organisée du 1er janvier au 31 décembre 2019

Organisation

Keolis Métropole Orléans, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 833 908 593, ayant son siège social 64 rue Pierre Louquet – 45 800 St Jean de Braye, organise une loterie publicitaire dont les modalités sont décrites dans le présent Règlement.

Les dates et heures sont celles de Paris, France.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Participation

La participation à la présente loterie publicitaire est ouverte sans obligation d'achat à toute personne physique.

Avant chaque évènement « Happy Day** », un lien d'inscription pour cet évènement sera hébergé sur la page Facebook du réseau Tao « Tao, réseau Bus & Tram ».

Pour participer, il suffit de cliquer sur ce lien et de remplir le formulaire en indiquant ses noms, prénom et adresse mail.

Le participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Keolis Métropole Orléans se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque. Elle n'a toutefois pas l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants et peut limiter cette vérification aux gagnants.

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation.

La participation à la présente loterie publicitaire sur Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites de l'Internet et de Facebook, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Par conséquent, la participation se fait sous l'entière responsabilité des participants, sans que Keolis Métropole puisse être reconnue responsable de tout dysfonctionnement d'Internet ou de Facebook empêchant le bon déroulement ou fonctionnement de l'opération, de la perte de données, des conséquences de virus, de tout dommage causé à l'ordinateur du participant, etc...

Keolis Métropole ne peut être tenue responsable de toute dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de l'arrêt de l'opération et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait d'une connexion à la page Facebook du réseau Tao, « Tao, réseau Bus & Tram ».

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.



Détermination des gagnants

Au plus tard la veille de la date de l'évènement Happy Day* mis en ligne, un tirage au sort est réalisé parmi les formulaires complétés tels qu'indiqué à l'article 2.

Lots

La présente opération est dotée d'entrées gratuites pour chaque évènement mis en avant.

La publication de l'évènement Happy Day* sur la page Facebook du réseau Tao précise le nombre de gagnants et les lots à gagner.

La responsabilité de Keolis Métropole Orléans au titre des lots offerts est expressément limitée à la description des lots qui en est faite dans la publication de l'évènement Happy Day*.

Elle ne saurait être tenue responsable des conditions dans lesquelles les gagnants feront valoir leur cadeau ou des conditions dans lesquelles les prestations seront réalisées.

En cas d'évènement majeur indépendant de sa volonté, Keolis Métropole Orléans se réserve le droit d'annuler un évènement Happy Day* et les lots associés.

Réception des lots gagnés

Les gagnants seront informés individuellement par Keolis Métropole Orléans, par mail.

Aucune démarche ne sera faite auprès des perdants.

Les lots gagnés doivent être acceptés comme tels et ne peuvent être ni remboursés, ni échangés ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

Les lots qui, malgré les efforts de Keolis Métropole Orléans, ne pourraient pas être délivrés seront perdus. Ils ne seront pas réattribués.

Les gagnants autorisent expressément Keolis Métropole Orléans à diffuser dans le cadre de la communication faite autour de cette loterie publicitaire, leur nom et prénom sur tout support, pendant une durée de dix-huit mois à compter de la date de fin de la présente opération et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Modification des conditions de déroulement de l'opération

Keolis Métropole Orléans se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit, sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le déroulement de la présente loterie publicitaire.

Elle peut également la modifier, la remplacer, la prolonger ou l'écourter.

Dans de telles hypothèses, la responsabilité de Keolis Métropole Orléans ne pourra être engagée d'aucune manière et aucun dédommagement ne pourra être exigé.

Keolis Métropole Orléans procédera toutefois à l'information des participants sur la page Facebook du réseau Tao.



Communication du Règlement

Le présent règlement est consultable en intégralité à partir du lien publié sur la page Facebook du réseau Tao pour participer au jeu.

Il peut être adressé gratuitement à toute personne intéressée qui en fait la demande au réseau Tao par message privé sur Facebook.

Keolis Métropole Orléans se réserve la possibilité d'apporter toute modification au présent règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement donnera lieu à une information sur la page Facebook du réseau Tao où l'attention des participants sera attirée sur les modifications intervenues.

Toute personne refusant la ou les modifications intervenues devra s'abstenir de participer.

Contestation

Le présent règlement ainsi que les modalités d'organisation des opérations de tirage au sort sont soumis aux dispositions de la loi française.

Keolis Métropole Orléans se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Un gagnant qui a triché est de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant.

En cas de manquement de la part d'un participant, Keolis Métropole Orléans se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue, devra être posée par écrit à Keolis Métropole Orléans (courrier ou mail).

La question sera tranchée souverainement, sans recours possible, par Keolis Métropole Orléans dans le respect de la loi française. Une réponse sera transmise à l'intéressé, dans les quarante-huit heures ouvrées de sa demande, par le même moyen écrit que celui employé pour la demande.

Aucune contestation ou réclamation relative à la présente opération ne pourra être prise en considération au-delà du 31 décembre 2019.

Données personnelles

Les données personnelles seront traitées pour gérer les participations au Jeu et les lots gagnés.

Les données personnelles des participants sont également utilisées par Keolis Métropole Orléans pour alimenter une base de prospects.

Elles sont destinées à Keolis Métropole Orléans, aux sociétés du Groupe Keolis qui les traitent, ainsi qu'à Orléans Métropole et leurs prestataires situés dans ou hors de l'Union Européenne.

Les données seront conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services d'Orléans Métropole.

Chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de ses données personnelles. Chacun peut également s'opposer à leur traitement à des fins commerciales.

Pour exercer ses droits ou pour toute autre question sur le traitement de ses données personnelles, contacter Keolis Métropole Orléans par le biais du formulaire de contact disponible sur la page www.reseau-tao.fr, à l'adresse postale suivante: 64 rue P.Louguet, 45 800 St Jean de Braye ou à l'adresse mail dpo-orleans@keolis.com.

Pour plus d'informations, consulter :

- Notre [Politique de Confidentialité](#)
- Notre [Politique de gestion des Cookies](#)